

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance spéciale du conseil municipal, tenue le vendredi 18 décembre 2009, à 17 h 30, à la mairie.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : **Sarah Guay-Tremblay, district 1**
Céline Jobin, district 4

Messieurs les conseillers :

Jacques Levac, district 2
Francis Côté, district 3
Harmel L'Écuyer, district 5
François Chabot, district 6

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Gilbert Thomassin, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

387-09 **Ouverture de la séance extraordinaire**

À 17 h 30, Monsieur le maire Gilbert Thomassin déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

388-09 **Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Acquisition de la propriété située au 6, rue du Couvent;
4. **Période de questions;**
5. Levée ou ajournement de la séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

389-09 **Acquisition de la propriété située au 6, rue du Couvent**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER
ET RÉSOLU :**

D' acquérir la propriété située au 6 rue du Couvent;

QUE l'acquisition de la propriété soit conditionnelle à l'adoption par le Ministère des Affaires Municipales des régions et de l'Occupation du territoire du règlement n° 598-09 pour la réalisation du projet;

QUE monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

390-09 **Période de questions**

Monsieur le maire Gilbert Thomassin invite les citoyen(ne)s présent(e)s à poser leurs questions, qui sera d'une durée maximale de trente (30) minutes tel que prévu au règlement n° 386-98.

391-09 **Levée ou ajournement de la séance extraordinaire**

**IL EST PROPOSÉ, À 17 H 45, PAR M. LE CONSEILLER FRANÇOIS CHABOT
ET RÉSOLU :**

DE lever la séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

GILBERT THOMASSIN
Maire

GAÉTAN BUSSIÈRES
Directeur général et
secrétaire-trésorier